



Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2025

MAIRIE DE PARIGNY

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Monsieur BRUYERE Dominique, Maire.

Présents : Mmes/Mrs BRUYERE Dominique, JOLY Patrick, DURAY Annie, BRESCANCIN Louis, MOTET Marie-Claude, BERTOMIER Isabelle, BASSET Sandrine, BARBIER Jean-Paul, FERNANDES-MARQUES Sandrine

Absents excusés :

M. BRUYERE Thibault donne pouvoir à M. BRUYERE Dominique

M. CHAIZE Edouard

Absents : Mme RICARD Maria, M. BAUDIN Vincent

Secrétaire de séance : M. JOLY Patrick

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2025
- Décisions prises par délégation
- Concours de fleurissement 2025
- Logement communal vacant : point sur les travaux et mises aux normes à réaliser
- Finances :
 - Tarifs repas cantine 2025-2026 et règlement
 - Devis à valider
- SIEL - Renouvellement adhésion compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) suite à mise à jour de la convention
- Informations générales :
 - Compte rendu des commissions communales
 - Compte rendu des commissions intercommunales
- Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025 a été adressé aux élus par mail.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VOTE		Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
-------------	--	-----------	----------------	------------	-------------

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Monsieur le Maire informe :
 - Monsieur le Maire informe que l'agent titulaire au service technique est toujours en arrêt maladie jusqu'au 4 juillet 2025 (pour mémoire il est en arrêt depuis le 2 avril 2025). Il a sollicité un rendez-vous qui a été fixé au lundi 19 mai 2025 en mairie.

SENS DE CIRCULATION AUTOUR DE L'ECOLE

Depuis la rentrée de janvier 2025, le sens de circulation autour de l'école a été modifié.

Ce test est arrivé à son terme le 9 mars 2025 et le conseil municipal a décidé de maintenir ce sens de circulation en test jusqu'en septembre 2025 (après avis des parents d'élèves)

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue des écoles par la Roannaise de l'Eau étant terminés, la circulation « test » va donc être remise en place à compter du 19 mai 2025.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2025

DELIBERATION N° 2025-014

Monsieur le Maire rappelle qu'un concours de fleurissement est organisé chaque année.

Le règlement du concours concerne :

- **les maisons et jardins fleuris**
 - Le choc émotionnel (dès le 1^{er} coup d'œil)
 - Harmonie des couleurs, diversité des choix des plantes
 - Entretien (pas de fleurs sèches, jardinières propres)
- **Les jardinières insolites**
 - Originalité du support
 - Composition florale
 - Entretien

La répartition proposée est la suivante :

	Maisons et jardins fleuris	Jardinières insolites
1 ^{er} prix : un bon d'achat en jardinerie de	60 €	30 €
2 ^{ème} prix : un bon d'achat en jardinerie de	40 €	20 €
3 ^{ème} prix : un bon d'achat en jardinerie de	30 €	15 €

Le jury sera composé de bénévoles et de professionnels de l'horticulture (pas de membres du conseil municipal).

VOTE		Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

LOGEMENT COMMUNAL VACANT : POINT SUR LES TRAVAUX ET MISES AUX NORMES A REALISER

Monsieur le Maire donne la parole à M. Patrick JOLY pour la présentation de ce point.

M. JOLY indique que le logement n'est pas louable en l'état et qu'il faut réaliser des travaux.

Il présente les devis :

- Devis THORAL
(plafonds, murs, sols, boiseries, radiateurs...) 12 119,19 € HT soit 13 331,11 € TTC
- Devis électricité :
 - ART ELEC 3 350,90 € HT soit 3 685,99 € TTC
 - DURILLON.TECH (TVA 5,5 %) 4 038,00 € HT soit 4 393,20 € TTC
- Devis isolation combles perdus
 - ISOLATION DU FOREZ 175,71 € TTC après déduction prime CEE
 - EUROCOMBLES 1,00 €

- Devis CHAUFFAGE :
 - VB CHAUFFAGE 3 714,65 € HT soit 4 086,13 € TTC
 - MR PLOMBERIE 5 606,90 € HT soit 6 167,59 € TTC

La commission aménagement qui s'est réunie le 14 mai, est allée visiter le logement.

A l'issue de la visite, les membres ont étudié les devis présenté.

La commission propose de retenir :

- Devis électricité :
 - DURILLON.TECH (TVA 5,5 %) 4 038,00 € HT soit 4 393,20 € TTC
- Devis isolation combles perdus
 - ISOLATION DU FOREZ 175,71 € TTC après déduction prime CEE
- Devis CHAUFFAGE :
 - VB CHAUFFAGE 3 714,65 € HT soit 4 086,13 € TTC

Concernant le devis de plâtrerie, il est proposé de déterminer les tâches qui pourraient être réalisées par les agents pour faire diminuer le coût des travaux.

M. le Maire indique qu'il serait judicieux de commencer par les travaux d'électricité (en juillet) puis de plomberie/chauffage (en septembre) et de garder les travaux de plâtrerie peinture pour l'hiver afin que le logement puisse être loué en 2026.

Après débat, le conseil municipal retient les devis suivants :

- Devis électricité :
 - ART ELEC 3 350,90 € HT soit 3 685,99 € TTC
- Devis isolation combles perdus
 - ISOLATION DU FOREZ 175,71 € TTC après déduction prime CEE
- Devis CHAUFFAGE :
 - VB CHAUFFAGE 3 714,65 € HT soit 4 086,13 € TTC

VOTE		Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

FINANCES COMMUNALES

► TARIFS REPAS CANTINE 2025/2026 ET REGLEMENT DELIBERATION N° 2025-015

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat pour la livraison des repas arrive à échéance. Le traiteur GOUTTENNOIRE s'engage à livrer les repas pour l'école pour la prochaine rentrée scolaire. Le repas comprend : une entrée, plat principal, légumes, fromage, desserts et pain. La livraison est comprise dans le prix du repas.

Fixation tarif cantine pour 2025/2026

Et considérant que le prix d'un repas pour l'année 2024/2025 était fixé à 4.35 € pour les familles, Compte tenu que le traiteur fixe le tarif du repas enfant de la cantine scolaire à 4.50 €, il est proposé de retenir le prix du repas enfant facturé aux familles à 4.55 € pour l'année scolaire 2025/2026 (8 voix pour 4.55 € et 2 voix pour 4.50 €).

Il a été demandé au traiteur d'établir un tarif pour un repas adulte.

- Le traiteur fixe le tarif du repas adulte de la cantine scolaire à 6.00 €.

Compte tenu que le traiteur fixe le tarif du repas adulte de la cantine scolaire à 6.00 €, il est proposé de retenir le prix du repas adulte à 7.00 € pour l'année scolaire 2025/2026. A l'unanimité des membres présents, il est décidé de fixer le repas adulte à 8.00 €.

VOTE		Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

► DEVIS A VALIDER

Monsieur le Maire rappelle les devis prévus au budget :

- SUEZ (remise en état du parc incendie) : **EN ATTENTE RAPPORT EXPERTISE DU POTEAU INCENDIE DE SALIGNY** 3 055,42 € HT soit 3 666,50 € TTC
- Agrandissement banque accueil :
 - RP Menuiserie 1 344,18 € HT soit 1 613,02 € TTC
 - CREABOIS 1 777,98 € HT soit 2 133,58 € TTC
 - OMABOIS 975,00 € HT soit 1 170,00 € TTC

Devis à revoir en septembre.

- Concernant les travaux prévus dans la demande de subvention DETR 2025, nous sommes en attente de la réponse de l'Etat.
- M. Louis BRESCANCIN informe qu'il attend un devis pour l'installation de lavabos dans les vestiaires du foot nécessaires au renouvellement de l'homologation du terrain.

SIEL – RENOUVELLEMENT ADHESION A LA COMPETANCE SAGE

DELIBERATION N° 2025-016

Depuis 2003, le SIEL et son Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) accompagnent les collectivités dans le suivi et l'optimisation de la consommation énergétique de leurs bâtiments.

Lors du bureau syndical du SIEL du 10 février 2025, les élus du syndicat ont délibéré pour une mise à jour de la convention SAGE. Cette mise à jour consiste en :

- La suppression de termes relatifs à la maîtrise d'œuvre, suite à la révision des statuts du syndicat
- Le renvoi automatique au tableau des contributions, voté annuellement lors du comité syndical
- Le remplacement de l'option « bâtiment neuf et réhabilitation » par une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Ces évolutions sont marginales et n'entraînent pas de modifications importantes concernant l'accompagnement qui est proposé.

Les prestations suivantes sont incluses de fait dans la nouvelle convention :

- Suivi de la consommation énergétique des bâtiments communaux et rendu de bilan annuel
- Études de choix d'énergies, audits énergétiques, campagnes de mesures
- Accompagnement aux travaux sur les systèmes
- Aide à la recherche de financements
- Possibilité de répondre à l'appel à projets Rénolution

Afin d'uniformiser les conventions en cours pour l'ensemble des adhérents, il nous est demandé d'adopter le nouveau modèle de convention. Ce renouvellement engagera la commune pour 6 ans suivi d'un renouvellement annuel tacite.

VOTE		Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

INFORMATIONS GENERALES

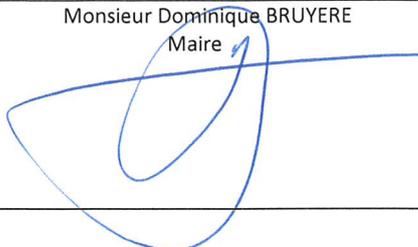
- Annie DURAY informe qu'un agent à l'école est en arrêt pour accident du travail depuis le 12 mai et jusqu'au 18 mai 2025.
Un agent en retraite est venu pour le remplacer.
Un autre agent de l'école était malade le lundi 12 mai au matin donc les élus de la commission contact ont assuré la garderie du matin et une maman est venue en renfort pour le service de la cantine. Il est décidé de lui offrir en remerciement 6 repas à la cantine (2 par enfant).
L'école demande à ce qu'un agent du service technique passe régulièrement à l'école pour voir s'il y a des choses à faire. Cette demande est accordée.
- Patrick JOLY :
 - informe qu'il s'est déplacé sur la commune chemin des Plantées et a constaté qu'un chemin rural est utilisé uniquement par un GAEC. Il se demande donc s'il ne serait pas judicieux de le vendre au propriétaire.
M. le Maire indique qu'il faudra passer le chemin rural du domaine privé au domaine public de la commune lors d'un prochain conseil municipal.
 - indique qu'il y a un tag GA sur des panneaux de signalisation vers le pont en direction de Notre Dame de Boisset. Un mail sera fait au Département pour le signaler.
 - expose que sur la « banane » à la sortie de Parigny, le panneau de flèche directionnel a été coupé. Un mail sera également fait au Département.
- Monsieur le Maire expose que le Département doit rétrocéder à la commune le délaissé de Chantalouette ainsi que les parcelles situées vers Brico Dépôt le long de la route Bleue (ces parcelles appartiennent pour le moment à l'Etat qui doit d'abord les rétrocéder au Département qui nous les rétrocédera par la suite).
- Sandrine FERNANDES-MARQUES indique qu'il manque un plot au cédez le passage vers chez elle et donc qu'il y a un trou et c'est dangereux.
- Marie-Claude MOTET informe que le Directeur de l'école a déposé en mairie un plan de l'école pour la plantation d'un arbre.
- Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu par la propriétaire des terrains jouxtant le cimetière. Ces terrains ont été placés en réserve au Plan Local d'Urbanisme. La commune, ne pouvant pas acheter les parcelles au prix du constructible, il est proposé de faire une nouvelle modification simplifiée du P.L.U pour déclasser ces parcelles. Un devis va être demandé à des bureaux d'études.
- Monsieur le Maire présente le plan du lotissement de la Goutte Zinet tel qu'il sera après les travaux réalisés rue de la Goutte Zinet.

QUESTIONS DIVERSES

▶ PROCHAINE REUNION :

- ▶ **CONSEIL MUNICIPAL** : Mardi 10 juin 2025 (sous réserve de points à mettre à l'ordre du jour).

Séance levée à 19 h 55.

<p>Monsieur Dominique BRUYERE Maire</p> 	<p>Monsieur Patrick JOLY Secrétaire de séance</p> 
---	--

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 10 juin 2025.